

Règlement ministériel du 20 avril 2022 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur divers tronçons de routes dans les communes de Wiltz, Goesdorf et Kiischpelt à l'occasion de la manifestation « Arden Challenge 2022 ».

Le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation « Arden Challenge 2022 », il y a lieu de réglementer la circulation sur les N12, CR321, N27, CR348, CR322, CR321B, CR331, CR331A et N25 dans les communes de Wiltz, Goesdorf et Kiischpelt ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er} Pendant le déroulement de la course, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit de 13:30 heures à 18:00 heures aux conducteurs de véhicules et d'animaux, auxquels cette voie est uniquement accessible par la direction opposée :

- la N25 entre Wiltz et Merkholtz (PK 9,887 - 5,347) ;
- le CR331A entre Merkholtz et Alscheid (PK 4,140 - 0,001) ;
- le CR331 entre Alscheid et Kautenbach (PK 16,840 - 11,075) ;
- la N25 entre Kautenbach et Nocher (PK 0,200 - 0,390) ;
- le CR331 entre Kautenbach et Nocher (PK 10,896 - 6,470) ;
- le CR321B à Nocher (PK 1,037 - 0,001) ;
- le CR321 entre Nocher et Roullingen (PK 7,011 - 9,905) ;
- la N12 entre Roullingen et Wiltz (PK 53,952 - 55,956).

Les conducteurs de véhicules automoteurs doivent obligatoirement suivre la direction telle qu'indiquée par la signalisation en place.

Ces dispositions sont indiquées par les signaux C,1a et D,1a indiquant la direction à suivre.

Art. 2 Pendant le déroulement de la course, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit de 13:30 heures à 15:30 heures aux conducteurs de véhicules et d'animaux, auxquels cette voie est uniquement accessible par la direction opposée :

- le CR322 entre Kautenbach et Consthum (PK 0,001 - 6,080) ;
- le CR348 entre Consthum et Goebelsmühle (PK 22,290 - 14,000) ;
- la N27 entre Goebelsmühle et Bockholtz (PK 18,528 - 23,132) ;
- le CR321 entre Bockholtz et Nocher (PK 0,001 - 7,011) ;

Les conducteurs de véhicules automoteurs doivent obligatoirement suivre la direction telle qu'indiquée par la signalisation en place.

Ces dispositions sont indiquées par les signaux C,1a et D,1a indiquant la direction à suivre.

Art. 3 Pendant le déroulement de la course, l'accès est interdit dans les deux sens de 13:45 heures à 14:30 heures aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- la N27 entre « Unterschlinder » et Goebelsmühle (PK 16,500 - 18,500).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a.

Une déviation est mise en place.

Art. 4. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 5. Le présent règlement prend effet le 21 avril 2022 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 20 avril 2022
Le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) François BAUSCH